

Forêt Privée

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Bulletin
de liaison
des
organismes
de la
forêt privée

N° 26 Automne 2011

Travailler dans la continuité



A la tribune du premier conseil du CRPF à la Préfecture de Région le 6 septembre, de gauche à droite Jean-Marie Seillan, DRAAF, François Beaudroit, représentant du Préfet, Daniel Quilici, Président du CRPF réélu, Albert Mailliet, directeur du CRPF.

Tout d'abord merci à toutes celles et ceux qui ont participé nombreux à l'élection des conseillers du CRPF. Le nouveau conseil comprend dix propriétaires élus (et autant de suppléants), dont la moitié sont des nouveaux, prêts à contribuer aux missions du Centre.

UN RÔLE MAJEUR

Celles-ci sont essentielles au développement des territoires ruraux, comme l'a rappelé le représentant du Préfet de Région lors du premier conseil du 6 septembre.

Notre centre a un rôle majeur à jouer comme interface entre vous, propriétaires qui avez la responsabilité de la gestion de forêts et d'espaces naturels et les pouvoirs publics, l'Etat mais aussi les diverses collectivités locales. L'Etat attend que nous fassions la promotion la plus complète de la gestion durable des espaces forestiers puisqu'il a pris des engagements internationaux en ce sens. Les collectivités ont souvent des projets de valorisation et de protection de ces espaces à différents niveaux : économique, environnemental et paysager et social.

POUR SUIVRE LA PROMOTION DE LA GESTION DURABLE

En tant que président, puisque le nouveau conseil m'a reconduit dans cette tâche, et avec l'aide du bureau et de l'ensemble des conseillers, je vais donc poursuivre la promotion des Plans Simples de Gestion et des Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles et nouer les partenariats avec les diverses collectivités. Dans ce cadre, notre centre devra constituer une force de proposition pour y associer des propriétaires actifs et volontaires et faire reconnaître les biens et services apportés par leurs forêts.

Daniel QUILICI ■

Première réunion du nouveau conseil du CRPF à la Préfecture de Région le 6 septembre.
Des nouveaux élus côtoient des plus anciens.



SOMMAIRE

Dossier : Taillis de chêne blanc, que faire ? 2-3

Bois énergie 4

Vieilles forêts et îlots de sénescence 5

Sylvamed 6

Actualités 7-8

Vie des organismes 9

Nouvelles juridiques 10

Lu pour vous 11

Rencontrons-nous 12

1 question

<http://www.ofme.org/foret-privée>

1 réponse

Taillis de chêne blanc,

L'expérimentation de diverses modalités d'éclaircie d'un beau taillis

Le taillis de chêne blanc est le peuplement le plus répandu dans la forêt privée de la région Provence Alpes Côte d'Azur puisqu'il représente plus du 1/5 de sa superficie, soit plus de 300.000 ha. La plupart ont été exploités au moment de la pénurie de combustible lors de la dernière guerre. Ils ont donc aujourd'hui un peu plus de 60 ans. Le CRPF s'est donc légitimement interrogé sur leur avenir et les modes de traitement à préconiser. Doit-on privilégier la coupe rase, méthode traditionnelle de sylviculture qui a fait ses preuves sur le long terme et qui répond toujours à une demande précise en bois de chauffage, ou travailler en éclaircies permettant de faire évoluer progressivement le taillis vers une futaie sur souches et avec quels types de débouchés escomptés ?

AGIR !

Dans ces taillis, ne rien faire se traduit par une stagnation de la croissance, la surface terrière et le volume ne variant pas. La légère croissance des arbres dominants est annihilée par la mortalité forte des arbres dominés. Economiquement, c'est un manque à gagner ; il est donc important d'agir.

QUELLE DENSITÉ D'ÉCLAIRCIE ?

L'éclaircie forte, à déconseiller...

La première idée qui vient à l'esprit est d'effectuer une éclaircie forte de manière à laisser beaucoup d'espace aux arbres conservés et à favoriser la régénération par semis (test conservant 358 tiges à l'hectare tous les 5,8m en moyenne). Les résultats sont décevants. Les semis sont favorisés sans jamais réussir à dépasser 20 cm de hauteur. Nous ignorons largement le mécanisme de cet échec de régénération qui semble assez généralisé dans les peuplements provençaux. Les rejets sont par contre nombreux et vigoureux ainsi que les gourmands sur les tiges conservées. Si les sujets conservés bénéficient d'une bonne croissance en grosseur, ils sont pénalisés pour la croissance en hauteur par les mortalités (descentes) de cime. Les peuplements obtenus sont des taillis à deux étages, ressemblant à des taillis sous futaie.

Pour cela, avec l'accord d'un propriétaire qu'il convient de remercier, des placettes comparatives ont été installées dans un peuplement du plateau de Valensole, représentatif des taillis de bonne qualité (classe II, voir critères dans l'encadré). En effet, pour de tels peuplements, l'éclaircie est souvent évoquée comme alternative à la coupe rase. Mais, quelle intensité d'éclaircie ? Comment se comporteront les arbres maintenus, les rejets de souches, les éventuels semis ? Quel avenir pour ces peuplements et quels objectifs à terme ? Dix ans après leur installation, une dernière campagne de mesures a livré les principaux résultats interprétés par Louis Amandier.

CRITÈRES DU SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE (SRGS)

Taillis à croissance forte (classes I et II)

Hauteur à 50 ans : 12 à 16 mètres

Densité des tiges 2.500, volume à l'hectare : 120 à 300 stères

Taillis à croissance moyenne (classe III)

Hauteur à 50 ans : 6 à 12 mètres (8 à 12 mètres sur terrain à bonne fertilité)

Densité des tiges 2.500, volume à l'hectare : 120 à 300 stères

Taillis à croissance réduite (classes IV)

Hauteur à 50 ans : 3 à 5 mètres

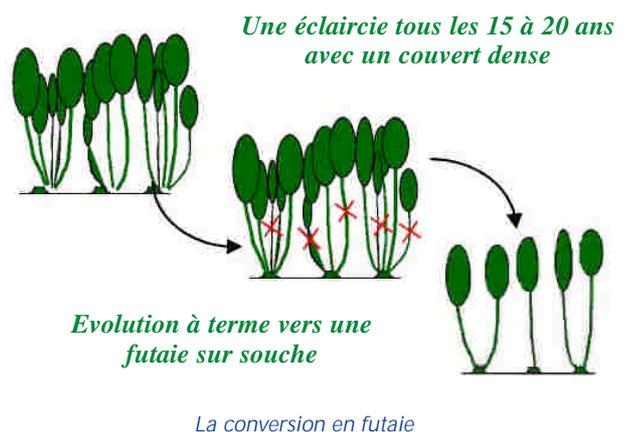
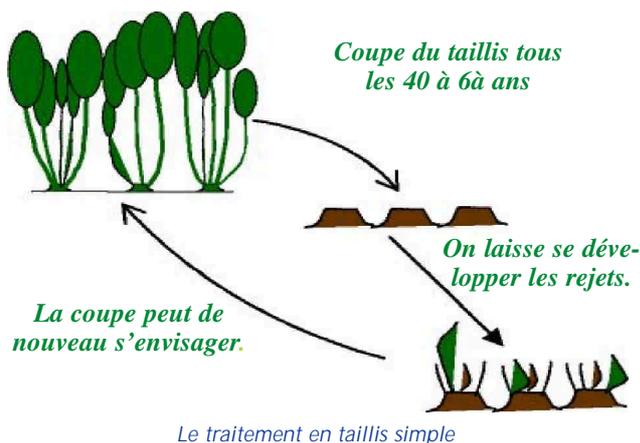
Surface terrière

Surface cumulée des sections de tige à 1,30 mètre pour un hectare. Plus de détails sur la fiche 181102, tapez "181102 ofme" sur Google

Leur gestion ultérieure sera complexe. Il n'est donc pas du tout évident que ce traitement soit préférable à la coupe rase classique qui a fait ses preuves. L'éclaircie moins forte (550 tiges tous les 4,60m) donne un résultat presque semblable et n'est pas à préconiser.

... pour préférer des éclaircies plus légères

Paradoxalement, les performances les meilleures, en terme de production de bois de chauffage (volumes/ha de bois de diamètre supérieur à 4 cm), sont obtenues par l'éclaircie la plus faible qui a enlevé néanmoins 57% de la surface terrière (conservation de 1000 tiges, espacées tous les 3,4m). Cependant nos constats conduisent à dire que ce prélèvement s'avère encore trop fort. Il conviendrait de ne pas dépasser la moitié de la surface terrière.





quelle gestion adopter ?

de chêne blanc est riche d'enseignements pour les gestionnaires.

UNE BIODIVERSITÉ PEU PERTURBÉE

La biodiversité de la flore a été étudiée selon un dispositif d'analyse fréquentielle, très performant qui permet également d'obtenir un profil donnant une image expressive du résultat des éclaircies. L'éclaircie la plus forte est celle qui maximise globalement cette biodiversité mais ce n'est pas forcément, nous l'avons vu,

la plus performante sur le plan sylvicole. La biodiversité de la flore, considérée indépendamment de la structure de peuplement, est temporairement augmentée dans la coupe rase par implantation des espèces héliophiles (favorisée par la lumière), voire par quelques rudérales (plantes de friches) ubiquistes (à dissémi-

nation par graines), mais ces envahisseurs régressent rapidement lors de la fermeture du couvert par les rejets. En bref, l'écosystème est fortement résilient puisque une forte perturbation telle que la coupe rase n'a pas fondamentalement modifié la composition du tapis végétal au pas de temps de 10 ans.

EN PRATIQUE !

Ces résultats nous permettent d'apporter des conseils pratiques. Les plus beaux taillis (classe 1 de fertilité) constitués de brins vigoureux exempts de gourmands et riches en essences variées (chêne mais aussi érables, fruitiers, alisier torminal, ...) pourront être progressivement irrégularisés selon des modalités sylvicoles restant

encore à expérimenter dans notre région. Les éclaircies ne devront pas dépasser la moitié de la surface terrière. Il sera judicieux de désigner les arbres d'avenir autour desquels on conservera le maximum de gainage par les tiges dominées et les morts-bois. Il est important de maîtriser rigoureusement l'exploitation.

Par ailleurs, si les peuplements sont productifs, il est recommandé de prévoir quelques îlots de sénescence d'un minimum de 0,5 hectare (Contrat Natura 2000) et de conserver quelques arbres morts pour rendre l'écosystème plus équilibré et augmenter sa biodiversité (voir article en page environnement).

COUPE RASE RAISONNÉE

Réfléchir les surfaces et les formes

Pour la majorité des autres peuplements, la coupe rase est le traitement le mieux adapté. Cependant, elle doit être raisonnée. Les coupes sur des surfaces trop étendues (au-delà de 10 hectares) peuvent être préjudiciables à certaines espèces et elles sont parfois socialement mal acceptées. Lors de l'élaboration du plan de gestion, une judicieuse répartition des coupes dans l'espace et dans le temps est très souhaitable. Une réflexion sur le traitement paysager est aussi recommandée sur les versants exposés aux regards, en proscrivant par exemple

les limites trop rectilignes. Là où les parcelles sont de petites tailles, les propriétaires voisins ont intérêt à s'entendre pour prévoir des coupes coordonnées. Le maintien d'îlots de sénescence est aussi pertinent pour ces peuplements.

Garder en tête les objectifs du propriétaire pour adapter la gestion

Les placettes installées depuis 15 ans apportent de multiples enseignements techniques. Mais, il faut souligner des facteurs déterminant que sont les objectifs du propriétaire (paysager, production de bois, environnement, sylvo pastoral, ...) et sa disponibilité pour maîtriser l'opéra-

tion s'il s'engage dans l'éclaircie, opération qui est plus complexe. Dans le futur, des réponses seront aussi à apporter sur la valorisation des produits de ces taillis éclaircis et surtout sur leur régénération.

Les techniciens forestiers du CRPF, de la coopérative et des experts indépendants peuvent utilement vous conseiller pour définir la meilleure modalité de coupes en fonction du peuplement et de vos attentes. Venez-vous faire une idée vous-même en participant à la réunion prévue sur ce thème qui illustrera ces propos (voir encadré).

Louis-Michel Duhon ■



RDV DE LA FORÊT PRIVÉE

"La sylviculture du chêne pubescent"

Les techniciens des Alpes de Haute Provence vous invitent à une réunion sur la sylviculture du chêne blanc le vendredi 14 octobre de 14h30 à 17h au Domaine de la Tuilière (Valensole). Sur le terrain, vous serez présentées les placettes expérimentales réalisées et suivies par le CRPF ainsi que l'étude des différentes modalités d'éclaircies. Participation gratuite.

Pour s'inscrire : 06 73 48 22 72 ou marie-laure.gaduele@crpf.fr. Vous retrouverez l'invitation sur le site www.ofme.org/crpf



Un taillis bienvenant (à gauche) et un taillis à faible croissance (à droite)



Bois énergie

Le CRPF a l'opportunité de travailler sur le bois énergie dans le cadre du programme européen ProforbioMED en y associant les propriétaires forestiers

Le CRPF de Provence-Alpes-Côte d'Azur est partenaire du programme européen ProforbioMED qui a pour objectif de développer et promouvoir l'utilisation de la biomasse forestière pour la création d'une véritable filière bois énergie durable en région méditerranéenne.

Avec l'Association Internationale de Forêt Méditerranéenne, il fait partie des deux partenaires français. Ils vont travailler sur ce thème avec un quinzaine d'autres partenaires espagnols, portugais, italiens, grecs et slovènes.

TRAVAILLER AVEC LES COLLECTIVITÉS

Le CRPF aura pour mission de structurer les propriétaires forestiers, en valorisant les produits d'une forêt méditerranéenne sujette à plusieurs handicaps tout en la gérant pour qu'elle soit moins vulnérable au feu. Dans notre région, de nombreux territoires structurés en communautés d'agglomération, de communes, en Parcs régionaux ou en Pays ont choisi de développer la filière bois-énergie et l'ont affiché dans des Chartes forestières de territoire ou Chartes de pays.

UNE RESSOURCE MAJORITAIRE-MENT EN FORÊT PRIVÉE

Cependant, pour que leurs volontés se concrétisent, il faut lever un obstacle majeur. En effet, elles se heurtent le plus souvent à l'indisponibilité de la plus grande partie de la ressource régionale qui se trouve atomisée entre plusieurs propriétaires sur de multiples parcelles. En effet, diverses études montrent que la majeure partie du bois supplémentaire mobili-



L'exploitation des arbres entiers a produit près de 2500 tonnes qui ont été brûlées dans une installation industrielle de la vallée du Rhône

sable se trouve en forêt privée, le plus souvent dans des conditions d'accès et d'exploitation plus faciles. Le CRPF a donc un rôle majeur à jouer.

Dans le cadre de ses missions de regroupement de la propriété privée le CRPF entend utiliser les moyens supplémentaires apportés par le projet ProforbioMED pour mettre au point avec des collectivités motivées par ce type d'opération une méthodologie pour structurer l'approvisionnement de la ressource en regroupant ces multiples propriétaires autour d'objectifs partagés.

La première étape consistera à définir des modalités de travail avec des territoires qui ont choisi la valorisation du bois énergie et qui sont prêts à apporter leur concours à des actions en forêt privée.

Les opérations prévues seront présentées devant un comité de suivi du programme ProforbioMED qui sera animé par l'AIFM, l'autre partenaire français.

TRAVAILLER SUR DES ZONES PILOTES

Au sein de ces territoires pilotes, des zones d'intervention seront sélectionnées en concertation pour conduire diverses opérations. Il sera proposé aux propriétaires forestiers, souvent démunis face à une gestion forestière déficitaire dans un contexte fragile, diverses démarches susceptibles de se mobiliser autour d'objectifs partagés. Ces démarches seront confiées à des prestataires extérieurs dans le cadre d'un cahier des charges approuvé par le comité de pilotage. Ces prestataires les inciteront à se regrouper selon les modalités les mieux adaptées au contexte local afin de déboucher vers une valorisation en circuit court de peuplements forestiers en bois énergie.

Vaste programme qui sera ponctué de visites mutuelles entre partenaires pour échanger, montrer des expériences concrètes et à la fin synthétiser les enseignements. Ce travail permettra d'influer sur l'évolution de la politiques forestière de l'Union Européenne pour qu'elle prenne plus en compte les problématiques de la forêt méditerranéenne.

Pour plus d'information, consulter la page documentation de notre site : www.ofme.org/crpf



Ces accrues de pins sylvestres vont être transformés en plaquettes dans le cadre d'une opération de rénovation pastorale (ASL du Tréboux à La Roche Giron)

Laissez nous vieillir !

Laisser des îlots de peuplements forestiers poursuivre leur vie jusqu'à leur mort naturelle : un grand intérêt écologique !

Dans les forêts domaniales, les consignes depuis 2009 sont de créer des îlots de sénescence de 0,5 à 5 hectares de manière à ce que, progressivement, 3% de la surface soit concernée. En quoi cela consiste ? Pour quel but ? La forêt privée a-t-elle vocation à agir dans le même sens ?

LE VIEIL ÂGE COURT-CIRCUITÉ

En France, la plupart des peuplements forestiers sont gérés et font l'objet d'une exploitation régulière qui prélève les produits utiles à la société (bois de construction, d'industrie, de chauffage). De ce fait, on court-circuite le cycle des peuplements en les empêchant d'aller jusqu'à leur mort naturelle. Il existe bien quelques réserves intégrales dans des forêts domaniales, mais leur surface n'est pas suffisante. A partir d'observations effectuées dans ces réserves, plusieurs scientifiques ont en effet mis en évidence la très grande richesse de la biodiversité dans les peuplements en fin de vie.

LES VIEUX ARBRES, UNE MINE DE BIODIVERSITÉ

On y trouve des insectes spécialisés dans la décomposition de la matière organique. 20% des coléoptères présents en France, soit 1900 espèces, dépendent du bois mort. Leurs larves notamment jouent un rôle important dans le recyclage des nutriments organiques vers le sol et l'amélioration de la fertilité de celui-ci.

40% des oiseaux qui vivent en forêt

nichent dans les cavités de vieux arbres ou d'arbres morts. Les oiseaux se nourrissent d'insectes et de petits mammifères (les rapaces) et participent activement à la régulation de leur population, quand ils sont présents ! Certaines chauves-souris, plus discrètes mais néanmoins efficaces trouvent en forêt le gîte et le couvert ; ce sont de très efficaces insectivores.

Les mousses et les champignons prolifèrent également dans ces stades de grande maturité sylvo-cole.

UNE FORÊT AMÉLIORÉE

La grande diversité d'espèces végétales et animales garantit un bon fonctionnement de l'écosystème : sols enrichis par une bonne assimilation de la matière organique, équilibre des populations grâce à la chaîne complète des prédateurs - ce qui est important dans le cas d'attaque phytosanitaire. Les peuplements voisins de ces îlots bénéficient largement de ce bon fonctionnement grâce à la mobilité spatiale de certaines espèces animales et végétales.

Cependant, il y a une condition pour que cela fonctionne bien, c'est l'effet réseau. Il est souhaitable de parvenir à une bonne répartition des îlots et de favoriser une certaine connectivité entre eux notamment par la conservation d'arbres à cavités et de bois mort.



Les bois morts, véritables immeubles de biodiversité

UNE ACTION VOLONTAIRE EN FAVEUR DE LA FORÊT

Pour assurer un meilleur fonctionnement global de l'écosystème forestier, il serait donc souhaitable qu'en forêt privée, sur la base du volontariat, des initiatives soient également prises. A doses homéopathiques, cette décision de gestion ne fait courir aucun risque sanitaire aux peuplements. Dans les sites Natura 2000, il existe désormais des dispositifs financiers pour encourager les propriétaires à conserver des îlots afin de pallier le manque à gagner (voir encadré). N'hésitez pas à en parler aux techniciens, il y a certaines précautions d'implantation à respecter (exclusion de la fréquentation du public, ...).

Louis-Michel Duhon ■



Garder des gros bois qu'on laisse mourir permet d'améliorer la biodiversité de la forêt et, à terme, son fonctionnement.

UN DISPOSITIF FINANCIER EN NATURA 2000

Un arrêté régional consultable sur notre site prévoit une compensation pouvant aller jusqu'à 4.000 euros/ha pour les propriétaires qui s'engagent à conserver pendant trente ans des îlots de sénescence. Les critères sont fixés selon le nombre d'arbres et la valeur écologique de chacun d'eux. La mesure s'applique aussi mais avec un plafond réduit à la conservation d'arbres sénescents isolés et dispersés.

POUR S'INFORMER

Processions vers le Nord

Le changement climatique ouvre des perspectives prometteuses aux espèces telles que la processionnaire des pins (et des Cèdres). Pour se nourrir, elles ont besoin à la fois d'une température dans le nid supérieure à 9°C pendant la journée et d'une température ambiante supérieure à 0°C pendant la nuit. De plus, les températures les plus basses ne doivent pas aller en dessous de -16°C.

L'élévation des températures moyennes régulièrement constatée aura deux conséquences. Le nombre de jours au cours desquels elles peuvent se nourrir et progresser entre octobre et mars augmente. De plus, des régions telles que la région Parisienne, sont désormais propices à leur développement. Les Provençaux ne seront plus les seuls à souffrir des allergies causées par leurs poils urticants.

Il devient donc urgent de favoriser ses prédateurs naturels comme la mésange capable de perforer les nids pendant l'hiver, détruisant le système de climatisation qui protègent les larves du gel. Sinon des pluies d'insecticides ou des tirs hasardeux de chevrotine sont à craindre.

Source INRA



En haut : les propriétaires découvrent l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)

En bas : visite du dispositif de l'observatoire de changement climatique O3HP



CRPF, quoi de neuf ?

L'été ayant été actif, tant aux niveaux des élections que des formations, Voici les actualités du CRPF PACA ...

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

Les élections des Collèges Départementaux et régionaux du nouveau conseil du Centre Régional de la Propriété Forestière de notre région se sont déroulées respectivement les 7 juin et 7 juillet 2011.

La participation a été plus faible que lors des précédents scrutins, allant de 26,8%

pour les Bouches du Rhône à 19,65% pour les Alpes-Maritimes.

Au cours du premier conseil du 6 septembre, les membres ont réélu Daniel Quilici président. A ce titre, il siègera au conseil d'Administration du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).

	04	05	06	13	83 PSG	83 CPBS	84
Collège départemental	Xavier Farjon	Jean Carles	Jacques Varonne	Daniel Quilici	Michel Dard,	François Goudard	René Reynard
(T puis S)	Isabelle de Salve	Jean Bourcet	Max Bigatti	Emmanuelle Dupré	Frédéric Roux	Florence Lanliard	Thomas Montagne
Collège régional	Bernard Pinatel (T)	Robert Cancé (S)	Jean-Michel Meige (T)	Lise Truphème (T)	Jean Falcoz (S)		Françoise Desnuelles (S)

Les propriétaires forestiers élus lors des élections du conseil du CRPF PACA.

T = titulaires, S = suppléants



Biodiversité

Une formation suivie et réussie

Début juillet, près d'une vingtaine de propriétaires ont participé à une formation sur " Mieux prendre en compte l'environnement dans la gestion forestière ".

Organisés en partenariat avec les CFT (Charte Forestière de Territoire) Montagne de Lure et Luberon, les trois jours ont eu lieu autour de Banon (04) dans des peuplements variés. Le programme était chargé :

- présentation des écosystèmes forestiers ;
- synthèse des outils de protection de l'environnement ;
- visite d'une parcelle sur le site Natura 2000 de Vachères ;
- découverte et utilisation de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) ;
- sensibilisation à la gestion durable et aux moyens de la faire reconnaître.

Les interventions du CRPF ont été complétées par la participation de deux agents du Parc du Luberon sur la faune sauvage et sur la mise en place de contrat Natura 2000.

Les participants ont pu visiter le dispositif de suivi de la chênaie pubescente face aux changements climatiques, sur le site de l'Observatoire de Haute Provence.

Ils ont expérimenté la notation de l'IBP pour apprendre à évaluer facilement le potentiel d'un peuplement à accueillir de la biodiversité et à favoriser cette dernière dans la gestion forestière courante.

A la fois en salle et sur le terrain, la formation a favorisé l'expression de visions variées et le dialogue entre naturalistes et forestiers. La discussion fut très enrichissante et ces trois journées très conviviales...

D'autres formations vous sont régulièrement proposées. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre technicien départemental ou sur le site du CRPF :

www.ofme.org/crpf

Camille Loudun Hamon ■

Forêt & climat

Dans le plan d'adaptation au changement climatique présenté le 20 juillet par le gouvernement, il est largement question de la forêt.

A l'issue d'une phase d'étude et de concertation, les actions présentées dans ce plan pour la forêt se proposent d'apporter des éléments aux cinq nécessités suivantes :

- Améliorer les connaissances des impacts du changement climatique sur les écosystèmes forestiers et intensifier la recherche et développement sur l'adaptation des forêts dans toutes ses dimensions ;
- Promouvoir les dispositifs de suivi à long terme des écosystèmes forestiers et mettre à disposition des gestionnaires les données écologiques nécessaires à l'élaboration de stratégies d'adaptation ;
- Favoriser l'adaptation des peuplements par une gestion forestière appropriée permettant de maximiser les potentialités des forêts et disposer pour ce faire des ressources génétiques nécessaires. Impliquer tous les acteurs de la filière forêt/bois dans cette démarche ;
- Préserver la biodiversité et conforter le rôle de protection des forêts vis à vis de certains risques naturels ;
- Se prémunir contre les événements climatiques exceptionnels qui nécessitent des mesures adaptées aux différents types de risques.

DOUBLE RÔLE

Le rapport souligne que la forêt occupe une place particulière dans le sens où la majorité des actions d'adaptation contribuent également à atténuer les effets du changement climatique. En effet, les mesures visant à adapter les forêts face aux impacts du changement climatique ont pour but de pérenniser, grâce à une gestion adéquate, les différents services rendus par la forêt (dont la production de bois fait partie), mais elles permettent en même temps de conforter son rôle dans le stockage du carbone.

DES MESURES POUR FAIRE FACE AUX RISQUES ACCRUS D'INCENDIE

La tendance observée par Météo-France de l'augmentation du nombre annuel moyen de jours avec risque d'incendie (+ 22 % entre les périodes 1961-1980 et 1989-2008) montre que le risque incendie va croître avec le changement climatique. La

probabilité de feux de forêts augmentera dans le Sud de la France, et deviendra significative dans le Centre, en Poitou-Charentes, en Pays de la Loire, en Bretagne et jusqu'en Île-de-France. Le Plan national d'adaptation au changement climatique prévoit donc plusieurs mesures sur le risque incendie.

- maintenir et développer la base de données interministérielle sur les incendies de forêt en France et en faciliter l'accès au public,
- consolider la cartographie des zones potentiellement sensibles aux incendies de forêt d'été à moyen terme (2040),
- suivre l'évolution de l'indice forêt météorologique établi par Météo France, afin d'établir un suivi en fonction du changement climatique,
- étudier le pouvoir de régénération naturelle des différents peuplements forestiers après incendie (selon leur provenance, leur caractère hybride), pour définir des stratégies de plantation,



Régénération d'un peuplement résineux après incendie

- prendre en compte des impacts potentiels du changement climatique dans les documents d'urbanisme de type SCOT ou PLU, notamment le risque incendie. Cela reviendra à généraliser le plan de prévention des risques d'incendie de forêt (PPRIF), qui délimite les zones à risque, définit des mesures de prévention et de protection pour les constructions existantes et limite les nouvelles constructions. Ce PPRIF est annexé au Plan local d'urbanisme (PLU) et donc opposable.

Document téléchargeable sur le site :

www.developpement-durable.gouv.fr/Le-Plan-national-d-adaptation/22978.html

Louis-Michel Duhen ■

POUR S'INFORMER

Jolie mais dangereuse...

La Berce du Caucase est une plante magnifique mais dangereuse et invasive. Ceux qui l'importent comme plante d'ornement, ne mesurent pas les dégâts qu'elle peut occasionner. Le contact de la peau avec la sève qui est incolore et inodore provoque des inflammations et des brûlures qui se déclenchent dès que la peau est exposée à la lumière. Les cloques provoquées peuvent atteindre la taille d'une pomme de terre et persister durant des années. De plus cette berce géante envahit les zones où elle se sent à l'aise et capte toute la lumière du soleil grâce à ses larges parasols, étouffant petit à petit les espèces indigènes plus courtes sur tige.

Un foyer important s'est développé le long de la rivière La Lane notamment sur la commune d'Andon Thorenc. Grâce à l'eau, lors des crues et au vent, ses graines se dispersent et la berce gagne des surfaces importantes. D'autres foyers apparaissent dans les Alpes.

L'Association Botanique et Mycologique de la Siagne peut prendre contact avec vous pour tenter de l'éradiquer. Réservez leur un bon accueil.

Le ministère de l'Agriculture vient de mettre sur pied une mission "plantes envahissantes" au sein du laboratoire national de protection des végétaux afin de définir des procédures claires pour détecter au plus tôt les nouvelles espèces invasives introduites, de les éradiquer rapidement, voire d'empêcher leur arrivée sur notre territoire.

Source PNR du Verdon



Un agent de l'ONF en juillet 2008, devant une berce du Caucase près du lac de Thorenc.

POUR S'INFORMER

Des acteurs de l'eau participent à la DFCI

Une partie de l'eau potable qui alimente le Golfe de St Tropez provient de la retenue d'eau de La Verne, entourée de versants boisés. La qualité de l'eau serait très menacée à la suite d'un incendie dont la probabilité est très élevée. Une étude très détaillée a mis en évidence les conséquences suivantes au cas où cette forêt viendrait à disparaître : accroissement du débit des crues, ruissellement superficiel, accumulation de limons fins, pollution chimique liée aux cendres, dégradation de la qualité des eaux pendant au moins deux ans, ...

Au vu des conséquences, le syndicat des eaux a confirmé sa participation au financement des travaux d'entretien de zones débroussaillées le long des crêtes. Il vient conforter de 50.000 euros le budget mutualisé sur quatre ans, mobilisé par les communes du secteur afin de réaliser des travaux qui commencent à montrer leur utilité.

C'est l'unique exemple de complémentarité Eau et forêt qui existe dans la région. Du fait de sa situation au sein d'une destination touristique à forte renommée (Le golfe de St Tropez), cette démarche mériterait une plus forte communication.

Ce résultat n'est pas le fruit du hasard mais il est la concrétisation du travail de Jacques Brun, directeur technique du SIVOM du Pays des Maures et du Golfe de Saint Tropez, qui a su trouver les arguments pour impliquer les acteurs du domaine de l'eau. Pour plus d'information, vous trouverez une fiche explicative téléchargeable sur notre site www.ofme.org/crpf en page actualité de septembre.



La retenue d'eau de La Verne à Cogolin est entourée de forêts.

Eau et forêt

Avec une meilleure connaissance des services apportés à l'eau par la forêt, des actions pilotes vont être conduites dans notre région.

Dans le cadre du programme européen SylvaMED, le CRPF a dressé un état de l'art des relations entre la forêt et l'eau. En compulsant plus d'une centaine d'ouvrages, études, articles, rapports, Ninon Sicard, élève-ingénieur d'AgroParisTech a pu préciser les services que rendent les forêts à l'eau sur les quatre thèmes suivant : la qualité de l'eau (eau potable et qualité des milieux aquatiques), la disponibilité de la ressource en eau, la protection contre les crues et inondations et les zones humides en forêt.

ETAT DE L'ART

Ce document, actuellement constitué d'un rapport d'une centaine de pages, doit être présenté sous une forme plus interactive pour devenir plus opérationnel afin de pouvoir mieux valoriser les services apportés par la forêt. Grâce aux articles de la plaquette " L'Eau pour les Forêts et les Hommes en Région Méditerranéenne: un équilibre à trouver. " (Voir Lu pour vous en page 11), l'accent est mis sur la problématique en zone méditerranéenne, c'est-à-dire dans un contexte de rareté de l'eau.

3 OPÉRATIONS PILOTES

Mais, l'un des points forts du programme SylvaMED est la mise en place d'actions pilotes pour démontrer concrètement les services apportés par la forêt sur des cas précis et créer de nouveaux partenariats entre les acteurs de l'eau et de la forêt. En effet, bien que les cadres du monde rural, agricole et forestier, aient longtemps appartenu au corps du Génie Rural et des Eaux et Forêts, et que la société qui gère le Canal de Provence possède une division " forêt ", il faut reconnaître le manque de relation entre ces deux mondes.

Ninon Sicard a trouvé un seul cas qui puisse s'apparenter à un paiement pour service rendu (écosystémique) dans le massif des Maures (voir colonne ci-jointe). Comme il ne semble guère reproductible ailleurs, elle a sélectionné trois autres opérations susceptibles d'être " pilotes".

Dans la procédure de mise en conformité des captages d'eau potable de la ville de GAP, six captages sont situés en forêt privée. Avec les services techniques chargés

du dossier, une étude sera conduite pour optimiser la gestion de manière à garantir une eau de qualité et évaluer, s'il y a lieu, les éventuels surcoûts ou contraintes pour les propriétaires forestiers. Ils bénéficieront des mêmes services que les agriculteurs.

Les zones humides ont une grande valeur biologique et certaines ont également des fonctions hydrologiques et épuratrices importantes. Comme une pré-étude l'a montré, un nombre important se trouve en forêt privée. En relation avec le PNR du Verdon, une action de sensibilisation des propriétaires va être conduite dans le cadre du Schéma d'Aménagement des Eaux (SAGE) du Verdon.

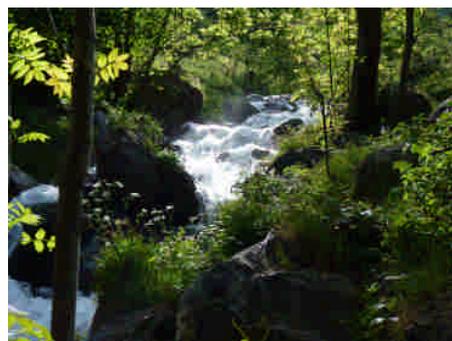
La dernière action est la participation d'un représentant de la forêt privée à la Commission locale de l'eau dans le SAGE émergent de la Siagne et, parce que cela ne suffit pas, la fourniture d'éléments d'analyse sur la contribution potentielle des forêts et des forestiers aux problématiques ciblées par le SAGE pour que ce représentant puisse les faire reconnaître dans ce document prospectif.

RESTEZ INFORMÉ !

Si vous êtes intéressés par cette problématique "Forêt et Eau", n'hésitez pas à vous inscrire à la lettre d'information "Foresteau" en envoyant un mail à foresteau-subscribe@crpf.fr (procédure d'inscription et de désinscription automatique).

Louis-Michel Duhon ■

selon les informations fournies par N. Sicard



L'eau traverse les forêts, mais elle est aussi retenue par les feuilles et elle ruisselle le long des branches et des troncs. Ce rôle est très appréciable lors des fortes précipitations.

Du mouvement...

Pour se tenir au courant de ce qui se passe dans les autres organismes de la forêt privée...

ASL SUBERAIE VAROISE : LE LIÈGE DANS TOUS SES ÉTATS

Pour son 20ème anniversaire, l'association syndicale libre (ASL) de gestion forestière de la suberaie varoise a organisé, les 19 et 20 mai 2011, les 1ères journées techniques du liège aux Mayons et à Collobrières.

Ces deux journées ont accueillis des élus locaux, institutions et professionnels et de nombreux propriétaires forestiers curieux de s'informer de l'évolution de la situation locale.

Des intervenants du Portugal, d'Espagne, de Corse, de Gascogne et de Catalogne, sont venus témoigner de leurs actions locales qui dressent le constat d'un vieillissement global des suberaies méditerranéennes mais qui présentent des projets dynamiques de relance des filières liège. On peut citer, par exemple, l'organisme IPROCOR espagnol qui analyse en détail la qualité du liège sur pied ou le catalan Joan Botey qui s'appuie sur les productions multiples de sa forêt pour la rentabiliser.

Dans le Var, la réduction des attaques du platypus face à des chênes-lièges revigorés par ces 3 dernières années de pluie permet d'envisager la reprise des levées de liège dans les suberaies dynamiques et vigoureuses. Elus, ASL Suberaie Varoise, Association des communes forestières du Var, SIVOM du Pays des Maures ont ensuite montré qu'ils veulent, en synergie, s'impliquer dans un véritable plan de relance de la

filrière locale de liège.

Cette relance passe par :

- La valorisation du liège de bonne qualité : le marché du bouchon sur lequel une communication en faveur du bouchon liège est nécessaire et par le développement d'autres débouchés à haute valeur ajoutée.
- La recherche de levés compétents pouvant s'appuyer sur des techniques modernisées de levée de liège,
- L'innovation de débouchés permettant une valorisation du liège de mauvaise qualité aujourd'hui laissé en forêt : écoconstruction, isolation thermique et phonique, etc.

Toutes les présentations de ces deux journées sont téléchargeables sur le site de l'ASL Suberaie Varoise :

www.suberaievaroise.com



Extraction du liège lors des premières journées techniques du liège dans les Maures.

COOPERATIVE PROVENCE FORÊT : RÉGLEMENT TYPE DE GESTION (RTG)

En région PACA, environ 70% de la forêt privée ne relève pas du Plan Simple de Gestion car la surface des propriétés est inférieure à 25 ha. Or, pour un propriétaire forestier, se doter d'un document de gestion est une étape fondamentale pour bien gérer sa forêt.

Provence Forêt va donc lancer prochainement une opération test de diffusion et de développement du RTG (Règlement Type de Gestion) dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

Ce document présente plusieurs avantages pour un propriétaire forestier, il est pertinent de rappeler qu'il dispense notamment de la demande d'autorisation de coupe dans un espace EBC (Espace Boisé Classé)

Pour répondre à sa mission de gestion de la petite propriété forestière, Provence Forêt mène également des actions de regroupement pour la mobilisation du bois, dans trois secteurs morcelés ; ces actions sont en cours dans le Pays A3V (04), la Dracenie (83) et la Basse Durance (84). Les propriétaires intéressés peuvent s'adresser aux responsables de secteur, respectivement Christophe Dast, Julien Salivet et Sébastien Drochon. Leur coordonnées se trouvent sur le site internet de la coopérative :

www.provenceforet.fr



POUR S'INFORMER

RTE...

Sur un certain nombre de propriétés, existe une servitude au bénéfice de Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

Voir fiches 365 004 sur notre site www.ofme.org/crpf



RTE souhaite conduire avec le CRPF une démarche qui permette de travailler en amont et de manière coordonnée pour pouvoir anticiper et proposer des solutions adaptées qui répondent bien sûr aux objectifs de RTE en matière de sécurisation des lignes, mais qui prennent aussi en compte, dans la limite du raisonnable, les attentes des propriétaires privés.

Cette démarche sera aussi l'occasion de traiter un gros problème de communication et de contact entre les entreprises mandatées par RTE et les propriétaires privés.

La première étape de cette démarche est de vous informer à l'aide de l'encart, fourni par RTE et qui a été joint à ce journal.

BREVES

Trames vertes et bleues

Les préfets de région et les président des conseils régionaux ont reçu des consignes assez larges pour constituer les Comités Régionaux "trames verte et bleue". Les forestiers pourraient être représentés au titre d'au moins 3 catégories sur 5 : établissements publics ou organismes socioprofessionnels ou encore gestionnaires d'espaces naturels. Le président de la Fédération des forestiers privés est membre de droit du Comité National (Décret n° 2011-738 du 28 juin 2011).

Bases de données publiques

Les bases de données géographiques publiques, mises en place pour localiser un certain nombre de données relatives à l'environnement en application d'une directive européenne récemment transposée par ordonnance, peuvent inclure les contours et références des parcelles cadastrales, mais sans y faire figurer les noms et coordonnées des propriétaires. (Article L. 127-10 du code de l'environnement, Décret d'application n° 2011-223 du 1er mars 2011).

Battues

La chasse au sanglier en battue est autorisée à partir du 1er juin, au lieu du 15 août auparavant (Décret n° 2011-611 du 31 mai 2011).

Prélèvement de bécasses

Il est institué un prélèvement maximal autorisé de la bécasse des bois qui ne pourra dépasser 30 oiseaux par chasseur et par an. Les chasseurs concernés devront tenir un carnet d'enregistrement des prélèvements et mettre un dispositif de marquage sur les bécasses tuées, matériel fourni lors de la validation du permis de chasser. (Arrêté du 31 mai 2011).

Nouvelles juridiques

Pour se tenir au courant des évolutions du droit en forêt...

DROIT DU TRAVAIL

Les "donneurs d'ordre" de travaux forestiers, qui font intervenir une entreprise d'exploitation de bois ou de travaux forestiers, doivent remettre à cette entreprise, avant le début des travaux, une "fiche de chantier" donnant des informations relatives à la sécurité du chantier. (fiche de chantier prévue à l'article R. 717-78-1 du code rural et de la pêche, précisé par le décret du 17 décembre 2010).

Les propriétaires qui vendent leurs bois sur pied ne sont pas soumis à cette obligation, qui ne concerne donc que les propriétaires qui font appel à des entreprises pour exploiter leurs bois, et tous ceux qui font appel à des entrepreneurs de travaux de sylviculture, ainsi que les coopératives et experts forestiers lorsqu'ils font intervenir de telles entreprises chez leurs adhérents ou chez leurs clients.

L'arrêté prévoit que cette fiche de chantier comporte trois rubriques, les deux premières obligatoires, la troisième si nécessaire :

1. Nom du propriétaire et/ou du donneur d'ordre et localisation du chantier (commune, lieu-dit, numéro de parcelle)

2. Itinéraires d'accès au chantier, pour faire venir des secours (copie du plan de la forêt avec ses accès) et informations sur la couverture téléphonique.

3. La rubrique indiquant les facteurs spécifiques de risques que comporterait le chantier n'est à remplir que " si le donneur d'ordre en a connaissance" : caractéristiques du terrain, présence d'ouvrages à risque (ligne électrique, chemin de randonnée, gazoduc, ...), état sanitaire du peuplement (arbres morts), risques biologiques (maladie de Lyme, nids de frelons, ...)



Pensez à faire une fiche de chantier si vous faites exploiter vos bois.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie vont être mis en place sous l'autorité des préfets pour analyser la vulnérabilité de la région aux changements climatiques et des différents secteurs d'activité, ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables et leur capacité de développement. En fonction de cette analyse, ils doivent définir des orientations d'adaptation aux changements climatiques et des objectifs chiffrés de développement des

différentes énergies renouvelables. L'intervention des forestiers sur les projets de schémas n'est prévue qu'au travers d'une consultation obligatoire de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers au moment de l'enquête publique. Les acteurs forestiers auront donc intérêt à agir en amont sur le projet pour favoriser la filière bois-énergie. (Décret n° 2011-678 du 16 juin 2011).

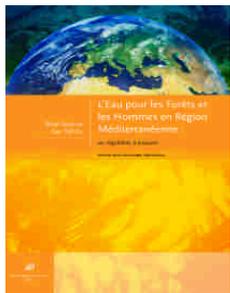
TAXE VERTE ET BLEUE

La "taxe départementale d'espaces naturels sensibles (TDENS)" (ex "taxe espaces verts") a perdu son nom. Dans le regroupement des 20 taxes de l'urbanisme en trois taxes, prévu à la loi de finance 2010, elle constitue désormais une part de la "taxe d'aménagement". Rappelons que la TDENS est prélevée lors des permis de construire et permet aux Conseils Généraux de gérer des forêts ouvertes au public soit après

acquisition soit par convention avec des propriétaires privés. La taxe devrait conserver son montant élevé (276 Meuros en 2007), presque deux fois celui du versement compensateur à l'ONF. Elle peut désormais financer l'acquisition et la gestion des périmètres de captage d'eau.

Louis-Michel Duhon ■

L'EAU POUR LA FORÊT ET LES HOMMES EN MÉDITERRANÉE : UN ÉQUILIBRE À TROUVER



Ce document appartenant à une collection "Ce que la science peut nous dire" est une somme de connaissances actualisées, intéressantes les acteurs du bassin méditerranéen mais aussi les autres par la meilleure compréhension du cycle de l'eau, des interactions Forêt Eau et des perspectives liées au réchauffement climatique. Le recours au concept eau verte (eau pour

l'écosystème) et eau bleue (eau pour les hommes) fait ressortir les enjeux sur le plan de la quantité d'eau disponible. Très bon chapitre synthétique : "Les messages importants".

Ouvrage de 200 pages, en version française ou anglaise, édité par Yves Birot, Carlos Gracia, Marc Palahi, les deux versions sont téléchargeables sur les sites suivants :

www.efimed.efi.int/portal/news/?bid=212 et www.sylvamed.eu/?page_id=354

Quelques versions papier en anglais ou en français, contact mercedes.rois@efi.int

À L'ÉCOUTE DES FORESTIERS



En liaison avec la fédération Forestiers privés de France et le Centre national de la propriété forestière, le Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) a conduit une enquête auprès d'un panel représentatif de forestiers privés, afin de mieux connaître leurs comportements et attentes.

Ce nouveau dossier de Forêt-entreprise n°197 met en perspective quelques études régionales de motivations des propriétaires forestiers avec l'enquête nationale menée par le Crédoc.

Dans ce même numéro : Le carbone en forêt : l'évaluer pour le gérer ; évaluer la réserve en eau utile des sols forestiers.

Prix : 9 euros 50 (+3 euros de frais d'envoi) Règlement par chèque à l'ordre d'Agent comptable du Suf IDF - Offre découverte 32 euros pour 6 numéros

IDF-Diffusion, 23, avenue Bosquet, 75007 Paris, Tél. : 01 40 62 22 81, Courriel : idf-librairie@cnpf.fr

DEUX BEAUX LIVRES POUR LA FIN DE L'ANNÉE...

La vie illustrée de la forêt



Bernard Fischesser est connu pour ses nombreux livres sur la forêt. Voici son nouvel ouvrage, un superbe livre sur la forêt, son fonctionnement, ses usages...

Le plaisir des illustrations et la clarté des explications font de ce livre un ouvrage sur la forêt très facile d'accès. Un beau cadeau pour Noël...

Bernard Fischesser

Edition de La Martinière : 29 euros

Des forêts... Des bois...



Cet ouvrage de Richard Fays, expert international en bois, est un condensé d'informations à l'attention des professionnels et une mine d'or pour les amateurs.

Données techniques (procédés d'identification, de classement...) côtoient des définitions beaucoup plus générales touchant l'environnement, le cheminement du produit à travers les étapes de transformation... un ouvrage de référence !

Richard Fays : 150 euros

NOUVELLES STATISTIQUES IFN



La région de Provence Alpes Côte d'Azur est la seconde région française la plus forestière et comprend le département français au taux de boisement le plus élevé (Var) et celui qui vient au troisième rang (Alpes-de-Haute-Provence).

La forêt privée comprend 68% des surfaces et 59% des volumes. Les conifères représentent les 2/3 des surfaces, avec la domination du pin sylvestre. Cette forêt présente de fortes contraintes : une très faible productivité et des problèmes d'accès. Tous ces résultats sont issus des campagnes d'inventaire 2005 à 2009 de l'Inventaire Forestier national et peuvent être consultés en téléchargeant la brochure " Résultats statistiques pour la région Provence Alpes Côte d'Azur " Sur le site www.ifn.fr suivez le chemin suivant Accueil > Données et résultats > Publications > La forêt en région.

Centre Régional de la Propriété Forestière



Provence
Alpes
Côte d'Azur

7, impasse Ricard Digne
13004 Marseille
Tél : 04 95 04 59 04
Fax : 04 91 08 86 56
Courriel : paca@crpf.fr

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée N° 26, 2011

Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur

(Délégation régionale de l'établissement public national C.N.P.F.)

Directeur de la Publication : Albert Maillet

Rédaction et composition : C. Loudun Hamon, L.-M. Duhén, B. Petit

Imprimé sur du papier PEFC

Crédits Photos : CRPF, L. M. Duhén, A. Lautier, ASL Suberaie varoise, L. Amandier

Impression : Imprimerie Estampille Provençale 13004 Marseille

Date de dépôt légal : 12 février 2007

N° ISSN 1762-9276

Rdv conviviaux !

Contacts de la Forêt Privée

Répondeur en dehors
des permanences

Permanence

Lundi après-midi : 13 et 84

Lundi journée : 04, 06 et 83

•ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

tél : 04 92 31 64 81

marie-laure.gaduel@crpf.fr

etienne.bessiere@crpf.fr

•HAUTES-ALPES

tél : 04 92 45 00 78 ou 06 75 69 61 73

catherine.michel@crpf.fr

gilles.bossuet@crpf.fr

•ALPES-MARITIMES

tél : 06 75 69 6174 & 06 99 14 87 49

pierre.fauray@crpf.fr

•BOUCHES-DU-RHÔNE

tél : 04 42 97 10 84

pierre.delenne@crpf.fr

olivier.martineau@crpf.fr

patrice.devallois@crpf.fr

•VAR-OUEST

tél : 04 94 50 11 51

jean-marc.corti@crpf.fr

•VAR-EST ET MAURES

tél : 04 94 50 11 52

stephane.nalin@crpf.fr

•VAUCLUSE

tél : 04 90 23 65 21

michel.rolland@crpf.fr

Avec la participation
financière de :

Conseil Régional de Provence-
Alpes-Côte d'Azur Fond Européen
Agricole pour le
Développement Rural



LES 4 SAISONS DE LA FORÊT



Pour fêter " L'Année internationale des forêts ", le Parc du Luberon et les communautés de communes Pays de Forcalquier - Montagne de Lure et Pays de Banon organisent la journée " Les 4 saisons de la forêt ".

Le 23 octobre à Niozelles (entre Forcalquier et La Brillanne, 04), vous aurez l'occasion de découvrir la forêt sous tous ses aspects : de l'arbre à la bûche, de la forêt au paysage, de la biodiversité au risque incendie...

Au programme : des rencontres en forêt, des conférences & causeries, des démonstrations professionnelles, des animations pour enfants, divers stands.

L'entrée est gratuite et vous pourrez vous restaurer sur place avec des produits locaux.

Nous vous attendons nombreux pour ce jour de fête forestière !

Informations : 04 90 04 42 00 et sur le site du PNR du Luberon.

Camille Loudun Hamon ■

FORUM FORESTOUR

Forestour proposera pour sa 8ème édition, un Forum qui prendra la forme du "Premier salon du Tourisme en forêt" de manière à renforcer les liens avec le secteur touristique. Il aura lieu le 30 novembre au palais des congrès de Digne

Le public a besoin de nature, de loisirs, d'espaces... mais aussi d'éthique, d'âme et de connexions avec le terroir qu'il visite. Pour connaître la forêt,



FORESTOUR

qu'y a-t-il de mieux que de pouvoir échanger avec ceux qui y vivent et qui la gère ?

Pour les propriétaires forestiers qui choisissent, anticipent et organisent cet accueil, il existe une

opportunité de le valoriser et d'en vivre.

Le forum sera l'occasion de mieux faire connaître cette offre spécifique aux professionnels du tourisme et organisateurs de séjours.

FORESTERRANÉE 2011

Le forum Foresterannée 2011 s'intéresse cette année au lien entre "Usages, biodiversité et forêt méditerranéenne" - La biodiversité des forêts méditerranéennes : entre réalité et regard social - Des outils innovants pour une bonne gestion - La biodiversité : un atout pour les gestionnaires - Des exemples innovants.

Rendez-vous les 17 et 18 novembre au domaine départemental de l'Etang des Aulnes (Saint Martin de Crau, 13) et le 19 novembre sur le terrain dans les Alpilles

Plus d'informations sur le site : www.foret-mediterraneenne.org

